

Educateur de Jeunes Enfants

Le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) est un diplôme de niveau III délivré par le Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

Le métier

Parmi les travailleurs sociaux, l'éducateur de jeunes enfants est le spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il intervient auprès des enfants de 0 à 7 ans. Dans ce moment déterminant de la vie des enfants, il s'attache à favoriser leur développement global et harmonieux, en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives et artistiques. En créant un environnement stimulant, il contribue à leur éveil et leur permet d'acquérir la socialisation nécessaire à l'entrée à l'école.

Les employeurs

On compte aujourd'hui plus de 10.000 éducateurs de jeunes enfants. Environ 50% d'entre eux exercent leur activité dans les structures d'accueil de la petite enfance telles que les crèches collectives ou familiales, les jardins d'enfants, les haltes garderie. Les besoins sont très importants dans ce secteur. Les éducateurs de jeunes enfants trouvent aussi leur place dans les hôpitaux et dans les établissements ou les services qui accueillent des enfants handicapés ou qui connaissent des difficultés sociales (foyers de l'enfance, maisons maternelles, centres d'action médico-sociale précoce). Les communes et les associations restent les principaux employeurs.



L'IRTS Champagne-Ardenne

“ Acteur de la solidarité et de la citoyenneté ”

Educateur de Jeunes Enfants

**Une formation professionnelle
en 3 ans**

**Une formation en alternance
pour un métier**



Educateur de Jeunes Enfants

■ Les conditions d'accès

Être titulaire du Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence (*),
ou

- Être titulaire du C.A.F.M.E. (*), ou
- Être titulaire de l'examen de niveau organisé par la Direction Régionale et Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (inscription et renseignements, par courrier, auprès de la D.R.D.A.S.S.).

(*) Les élèves de terminale, les candidats au C.A.F.M.E. ou à l'examen D.R.D.A.S.S. sont admis à concourir, l'entrée en formation étant subordonnée à l'obtention du diplôme.

■ Procédures d'admission

Calendrier, demande d'inscription, règlements d'admission, annales des épreuves écrites, dates des épreuves d'admissibilité et d'admission, tarifs d'inscription, résultats, disponibles sur le site de l'I.R.T.S. Champagne-Ardenne à l'adresse suivante : <http://www.irts-ca.fr>



■ Formation théorique



1500 heures de formation théorique réparties en quatre Domaines de formation :

- Domaine 1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (400 heures) ;
- Domaine 2 : Action éducative en direction du jeune enfant (600 heures) ;
- Domaine 3 : Communication professionnelle (250 heures) ;
- Domaine 4 : Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales (250 heures).

■ Formation pratique

La formation pratique est d'une durée totale de 60 semaines (2100 heures). Les stages sont référés à chacun des domaines de formation ci-dessus.

Les candidats en situation d'emploi d'Éducateur de jeunes enfants sont dispensés des stages référés aux domaines 1, 3 et 4. Ils effectuent deux stages d'une durée totale de 16 semaines référés au domaine n° 2.



■ Validation

Le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) est un diplôme de niveau III délivré par le Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

L'examen final comprend les épreuves suivantes :

- Domaine 1 : présentation et soutenance d'un mémoire de positionnement professionnel ;
- Domaine 2 : oral sur la démarche éducative à partir de trois travaux à finalité éducative ;
- Domaine 3 : épreuve écrite de communication professionnelle ;
- Domaine 4 : épreuve écrite de note de synthèse.

